

« Car la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ » *Jean. i, 17*. Celui-là donc perd la grâce de Jésus-Christ et l'Évangile auquel il était attaché, qui s'imagina être justifié par l'observation d'un précepte quelconque de la loi, et en perdant la grâce, il est déchu de la foi en Jésus-Christ, il cesse de faire les œuvres du Christ; « car, nous dit saint Paul, vous cessez d'agir pour Jésus-Christ; non pas comme le texte latin a mal traduit: « Vous êtes étrangers à Jésus-Christ, » mais dans un sens plus vrai, vous avez cessé d'opérer les œuvres de Jésus-Christ, c'est-à-dire que ce qu'il avait ordonné spécialement de la circoncision en disant: « Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien, » il l'applique maintenant à toute la loi en général, en disant: que ceux qui croient pouvoir être justifiés par une observation de la loi quelle qu'elle soit, ne font aucun progrès dans les œuvres de Jésus-Christ.

« Mais nous, c'est par l'esprit, et en vertu de la foi, que nous espérons recevoir la justice. » Il met ici l'esprit en opposition avec la lettre. Par cette espérance de la justice, il faut entendre le Christ, parce qu'il est lui-même la vérité, la patience, l'espérance, la justice, en un mot toutes les vertus, et que nous attendons son second avènement où il doit juger toutes choses et faire paraître non plus sa patience, mais sa justice, pour rendre à chacun selon ses œuvres.

sunt » *Joan. i, 17*. Perdit ergo gratiam Christi, et Evangelium quod tenuerat, amittit, qui in aliqua observatione Legis se justificari putat; et cum gratiam amiserit, a Christi fide destituitur, et in ejus opere conquiescit: κατηργήθητε enim ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ non ut in Latino male interpretatum est: « Evacuati estis a Christo, » sed, « in Christi [Al. Christo] opere cessastis, » magis intelligitur, ut id quod supra specialiter de circumcissione præceperat, dicens: « si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest, » nunc de tota Lege generaliter comprehendat, nihil eos in Christi opere proficere, qui in quacumque observatione Legis se crediderint justificandos.

« Nos enim spiritu ex fide, spem justitiæ expectamus. » Spiritum, ad distinctionem litteræ posuit. Spes verò justitiæ, Christus intelligendus; quia ipse est veritas, patientia, spes, justitia, omnesque virtutes, cujus nos secundum expectamus adventum, quod judicaturus est omnia, et jam non patientia, sed justitia affuturus, ut reddat unicuique secundum opera sua. Cujus Dei præsentiam Apostolus, et qui ei sunt

C'est dans l'attente de sa présence divine que l'Apôtre, et tous ceux qui lui sont semblables, disent: « Que votre règne arrive » *Matth. vi, 10*, afin que lorsque le Fils aura remis l'empire à Dieu le Père, et qu'il lui sera lui-même assujéti, dans tous ceux qu'il lui a soumis, alors la tête sera soumise dans le corps, et Dieu sera tout en tous *I Cor. xv*. En effet, celui qui est maintenant en partie et dans chaque individu, commencera alors à être tout en tous.

« Car en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incircuncision ne servent à rien; mais la foi qui agit par la charité. » Pour ceux qui veulent vivre en Jésus-Christ, c'est un devoir de tendre vers les vertus et de fuir les vices; mais il est des choses qui tiennent le milieu entre les vertus et les vices, et qui ne sont ni à fuir, ni à désirer; telles sont la circoncision et l'incircuncision et d'autres choses semblables. La circoncision est utile, mais à la condition que vous observerez la loi. C'est sous ce rapport qu'elle a été utile à ceux qui ont vécu sous la loi, non parce qu'ils avaient été circoncis, mais parce que les oracles de Dieu leur ont été confiés, et que les traduisant dans leurs œuvres, ils ne sont pas restés étrangers au salut. Et nous ne devons pas nous laisser impressionner par l'exemple de Séphora prenant une pierre aiguë pour circoncire son fils, et arrêtant ainsi l'ange qui voulait étouffer son mari, *Exod. iv, ou*

similes expectantes, aiunt: « Adveniat regnum tuum » *Matth. vi, 10*, ut cum Filius Deo et Patri tradiderit regnum, et in subjectis omnibus fuerit et ipse subjectus; tunc caput subjiciatur in corpore, et sit Deus omnia in omnibus *I Cor. xv*. Quia qui nunc est ex parte, per singulos, tunc incipiet totus esse per cunctos.

« Nam in Christo Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed fides quæ per charitatem operatur. » His qui in Christo Jesu volunt vivere, virtutes appetendæ sunt, vitia fugienda, media vero quæ inter virtutes et vitia sunt, nec fugienda, nec appetenda, ut circumcisio et præputium, et cætera his similia. Circumcisio quidem prodest, si Legem custodias. Quæ idcirco utilis fuit his qui in Lege vixerunt, non quia circumcisi erant, sed quia credita sunt illis eloquia Dei, quæ in opera vertentes, a salute extranei non fuerunt. Nec nos moveat quod a Sephora tollens calculum, filium circumcidit, et suffocantem angelum prohibuit a marito *Exod. iv*, sive ut aliter in Hebræo scriptum refertur, quia nunc non tam circumcissionem penitus nil prodesse, quam in Christo Jesu

bien par le récit différent que nous lisons dans l'hébreu. En effet ce n'est pas tant la circoncision en elle-même, que la circoncision considérée dans ceux qui sont dans le Christ Jésus que l'Apôtre déclare ne servir de rien, car depuis le temps que l'Évangile a répandu ses rayons dans tout l'univers, l'opération douloureuse de la circoncision est devenue inutile. Elle a eu sa valeur, comme toutes les autres observances légales, lorsque des bénédictions charnelles étaient promises à ceux qui observaient la loi, c'est-à-dire, que pour récompense de leur fidélité, ils seraient bénis dans leurs villes, bénis dans les champs, leurs greniers seraient remplis de moissons abondantes, et ils seraient comblés d'une multitude d'autres biens contenus dans les promesses, *Deut. xxviii*. Pour nous, nous voulons être forts et vigoureux en Jésus-Christ, c'est-à-dire, dans la véritable circoncision et non dans la circoncision judaïque. « Car le juif n'est pas celui qui l'est au dehors, et la circoncision n'est pas celle qui se fait sur la chair; mais le juif est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision est celle du cœur, faite en esprit et non selon la lettre, » *Num. II, 28, 29*. La circoncision de la chair ne sert donc de rien en Jésus-Christ, mais la circoncision du cœur et des oreilles qui nous délivre de cet opprobre reproché aux Juifs; « Voici que vos oreilles sont incircuncises, et vous ne pouvez entendre, » *Exod. vi, 12*. La circoncision des lèvres est utile, cette circoncision que

eam non valere testatus est, ex eo siquidem tempore quo Evangelium in toto orbe radiavit, superflua est circumcissionis injuria. Quæ tunc, ut cætera quoque Legis, valet, quando et benedictiones carnales Legem servantibus spondebantur; quod scilicet, si implesset eam, benedicti essent in civitate, benedicti in agro, plena haberent horrea, et multa alia quæ in repromissionibus continentur *Deut. xxviii*. Nos autem in Christo Jesu valere volumus et confortari, id est, in vera circumcissione, et non in concisione Judaica. « Neque enim qui in aperto Judæus est, neque manifesta in carne circumcisio, sed in abscondito Judæus, et circumcisio cordis in spiritu, non littera » *Rom. II, 28, 29*. Nihil itaque prodest in Christo carnis circumcisio, sed cordis et aurium, quæ auferit illud opprobrium Judæorum: « Ecce incircumcise aures vestræ, et non potestis audire » *Exod. vi, 12*. Prodest circumcisio labiorum, quam juxta humilitatem, necdum se habere causabatur Moyses, ut in Hebræo scriptum est: « Ego autem sum præputium habens in labiis. »

Moïse, dans un sentiment d'humilité, déclarait ne pas avoir encore, comme il est écrit dans l'hébreu: « Pour moi, mes lèvres sont incircuncises. » La circoncision est d'une grande utilité dans les plaisirs de la chair, lorsque l'impureté est retranchée par la chasteté. Donc en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incircuncision de la chair n'ont de valeur, parce qu'elles sont placées au milieu, c'est-à-dire, entre les vertus et les vices. Mais ce qui est vraiment utile, c'est la foi qui opère par la charité, afin qu'ainsi la foi qui a été imputée à justice à Abraham, soit approuvée de Dieu, et que toute œuvre de foi soit faite dans la charité, puisque toute la loi et les prophètes sont renfermés dans la charité, car le Sauveur a déclaré que ces deux préceptes: « Vous aimerez votre Dieu, et vous aimerez votre prochain, » contenaient la loi et les prophètes. C'est ce qu'enseigne saint Paul dans un autre endroit: « En effet, vous ne commettrez point d'adultère, vous ne déroberez point, vous ne convoiterez point; » et s'il est quelqu'autre commandement semblable, il est compris dans cette parole: « Vous aimerez votre prochain comme vous-même, » *Rom. XIII, 9*. Si donc tout commandement se résume dans ce qui a été dit: « Vous aimerez le prochain comme vous-même, » et que la foi qui opère par la charité à une grande valeur, il est manifeste que la foi agissante par la charité comprend éminemment l'universalité des commandements.

Multum utilitatis præbet, et in rebus venereis circumcisio cum per castitatem impudicitia desecatur. Igitur in Christo Jesu nec circumcisio valet, nec præputium corporale, quia in medio, id est, inter vitia virtutesque sunt posita; sed fides, quæ per charitatem operatur, ut et fides quæ reputata est Abrahæ in justitiam, comprobetur, et omne opus fidei in charitate ponatur, tota Lege et Prophetis ex charitate pendentibus. In his siquidem duobus præceptis: « Diliges Deum tuum, et diliges proximum, » Salvator asseruit Legem Prophetasque consistere. « Et Paulus in alio loco: « Etenim non adulterabis, non furaberis, non concupisces, et si quod est aliud mandatum, in hoc sermone recapitulatur: Diliges proximum tuum sicut te » *Rom. XIII, 9*. Si ergo omne mandatum recapitulatur in eo quod dictum est: « Diliges proximum tuum tamquam te, » fides autem per charitatem operata valet plurimum, manifestum est operationem fidei per charitatem, plenitudinem mandatorum omnium

De même donc que d'après l'apôtre saint Jacques, la foi sans les œuvres est morte, *Jacq. III*, ainsi sans la foi, les œuvres, quelque bonnes qu'elles soient, sont regardées comme mortes. Ceux donc qui ne croient point en Jésus-Christ, et dont les mœurs sont irréprochables, ont-ils autre chose que des œuvres de vertu? Voulons-nous un exemple de la foi qui opère par la charité, considérons celui que nous donne dans l'Évangile la femme pécheresse. Elle entre dans la maison du Pharisien où le Seigneur était à table, elle arrose ses pieds de ses larmes, elle les essuie avec ses cheveux, elle les oint avec des parfums, et lorsque le Pharisien murmure de cette conduite, le Seigneur lui raconte la parabole des débiteurs qui devaient l'un cinquante, l'autre cinq cents deniers, et il ajouta : « C'est pourquoi je vous le dis : beaucoup de péchés lui sont remis, parce que elle a beaucoup aimé, » *Luc. VII, 47 et 50*. Et se tournant vers cette femme elle-même, il lui dit : « Votre foi vous a sauvée, allez en paix. » Il nous est ici

continere. Quomodo autem juxta apostolum Jacobum, fides absque operibus mortua est *Jacob. III*; sic absque fide, quamvis bona opera sint, mortua computantur. Qui igitur in Christo non credunt, et sunt probis moribus, aliud quid magis habent quam opera virtutum? Exemplum fidei quæ per charitatem operatur, de Evangelio illa meretrix tribuat, quæ cum in domo Pharisæi accubanti Domino pedes lavisset lacrymis, tersisset crinibus, linisset [*Al. levisset*] unguento, et Pharisæo murmuranti, Dominus parabolam quinquaginta, et quingentos denarios debitoris proposuisset, adjecit : « Propter quod dico tibi : » Dimittuntur ei peccata multa, quia dilexit multum » *Luc. VII, 47 et 50*. Et ad ipsam mulierem conversus, ait : « Fides tua te salvam fecit : vade in pace. » Aperte enim in hoc loco demonstratum est

clairement démontré que cette femme avait la foi qui opère par la charité, et que cette foi a eu une très grande efficacité en Jésus-Christ. Soit, me dira quelqu'un, l'Apôtre a parfaitement démontré que la circoncision ne servait de rien en Jésus-Christ, bien qu'il sût qu'elle avait eu autrefois son utilité; est-ce qu'il existait quelque doute au sujet de l'incirconcision pour qu'il ajoutât : « ni l'incirconcision? » Si nous considérons un grand nombre de chrétiens, c'est-à-dire, des nôtres, qui détachés de l'olivier sauvage ont été entés sur l'olivier franc, *Rom. XI*, et se glorifient contre les rameaux brisés du peuple juif, en disant que l'incirconcision dans laquelle Abraham a été agréable à Dieu, et sa foi imputée à justice, vaut beaucoup mieux que la circoncision qui lui a été donnée comme le sceau de sa foi, et quelle n'a servi de rien à Israël qui l'avait reçue, nous verrons que c'est avec une très grande sagesse que l'Apôtre a exclu ici leurs prétentions.

mulierem istam habuisse fidem per charitatem operatam, quæ multum valuerit in Christo. Esto quis dicat : Bene circuncisionem in Christo nihil valere monstravit; quam sciebat aliquando valuisse; numquid et de præputio aliquis ambigebat, ut diceret, « neque præputium? » Sed si consideremus plurimos Christianorum, id est, e nostris, qui de oleastro inserti sumus in radicem bonæ olivæ *Rom. XI*, exsultare contra fractos ramos populi Judæorum, et dicere, magis valere præputium, in quo Abraham Deo placuit, et reputata est ei fides ad justitiam, quam circuncisionem, quæ in signum fidei data est, et habenti eam non profuit Israeli; videbimus etiam hanc quorundam usurpationem cautissime nunc exclusam.

LIVRE TROISIÈME

Nous avons composé ce troisième livre sur l'épître aux Galates, ô Paule et Eustochium, sans ignorer notre faiblesse, et sentant bien que notre esprit si mince, était comme un petit ruisseau qui fait entendre à peine un léger murmure. Voilà maintenant ce qu'on recherche dans les Églises, on laisse de côté la simplicité et la pureté des paroles apostoliques, on s'y rassemble comme à l'Athénée, comme au forum, pour exciter les applaudissements des auditeurs. Il faut que le discours déguisé sous les phrases mensongères de la rhétorique, se produise en public comme une courtisane, beaucoup moins pour enseigner les peuples que pour rechercher la faveur populaire, et que comme une harpe et une flûte qui fait entendre de doux sons, il charme les sens des auditeurs, tellement qu'on peut appliquer aux temps où nous vivons ces paroles que Dieu adressait à Ézéchiël : « Tu es pour eux comme le chant d'une harpe aux sons doux, mélodieux, et ils écoutent tes paroles et ne les accomplissent pas, » *Ezech. XXXIII, 32*. Cependant que ferai-je? Garderai-je le silence? Mais il est écrit : « Vous n'apparaîtrez pas en la présence de Dieu les mains vides. Et Isaïe, (comme le porte le texte hébreux) gémit et

Tertium ad Galatas, O Paula et Eustochium, volumen hoc cudimus, non ignari imbecillitatis nostræ, et exilis ingenii rivulum, vix parvo strepentem murmure sentientes. Jam enim et in Ecclesiis ista quærentur, omni saque apostolicorum simplicitate et puritate verborum, quasi ad Athenæum, et ad auditoria convenitur ut plausus circumstantium suscitentur; ut oratio rhetoricæ artis fucata mendacio, quasi quedam meretricula procedat in publicum, non tam eruditura populos, quam favorem populi quæsitura, et in modum psalterii et tibie dulce canentis, sensus demulceat audientium; ut vere illud prophetæ Ezechielis nostris temporibus possit aptari, dicente Domino ad eum : « Et factus es eis quasi vox citharæ suave canentis, et bene compositæ; et audiunt verba tua, et non faciunt ea » *Ezech. XXXIII, 32*. Verum quid agam? Taceamne? Sed scriptum est : « Non apparebis in conspectu Domini tui vacuus. » Et Isaïas (sicut in Hebræis tamen habetur voluminibus) ingemiscit : « Væ mihi misero, quia tacui. »

s'écrie : « Malheur à moi, parce que je me suis tu. » Parlerai-je donc? Mais toute l'élégance du discours, toute la grâce de l'éloquence latine sont ternies par le son perçant des mots hébreux. Car vous savez vous-mêmes que depuis plus de quinze ans, je n'ai jamais tenu dans les mains ni Cicéron, ni Virgile, ni aucun autre auteur profane; et si quelque citation de ces auteurs se glisse dans mes discours, c'est comme le souvenir d'un songe ancien qui m'apparaît dans un nuage. De quels progrès dans la langue hébraïque suis-je redevable à cette étude infatigable de l'hébreu, je le laisse à juger à d'autres, mais je sais tout ce que j'ai perdu dans ma langue. Ajoutez, que par suite de la faiblesse de mes yeux et de l'infirmité de ce pauvre corps, je ne puis écrire moi-même, ni compenser par le travail et le poli du style, la pesanteur du discours; c'est ce que l'histoire nous apprend de Virgile, qui composait ses ouvrages et leur donnait leur perfection en les léchant pour ainsi dire, comme les ours font de leurs petits. Pour moi, appelant un secrétaire, je lui dicte aussitôt ce qui me vient sur les lèvres; ou si je veux réfléchir un peu pour donner une explication meilleure, il me reprend en silence, il

Loquar? Sed omnem sermonis elegantiam, et Latini eloqui venustatem, stridor lectionis Hebræicæ sortidavit. Nostis enim et ipsæ, quod plus quam quindecim anni sunt, ex quo in manus meas numquam Tullius, numquam Maro, numquam gentilium litterarum quilibet auctor ascendit; et si quid forte inde dum loquimur, obrepit, quasi antiqui per nebulam somnii recordamur. Quod autem profecerim ex linguæ illius infatigabili studio, aliorum judicio derelinquo; ego quid in mea amiserim, scio. Accedit ad hoc, quia propter oculorum et totius corpuseculi infirmitatem, manu mea ipse non scribo; nec labore et diligentia compensare queo eloqui tarditatem; quod de Virgilio quoque tradunt, quia libros suos in modum ursorum fetum [*Al. fetuum*] lambendo figuraverit; verum accito notario, aut statim dicto quodcumque in buccam venerit; aut si paululum voluero cogitare, melius aliquid prolaturus, tunc me tacitus ille reprehendit, manum contrahit, frontem rugat, et se frustra adesse, toto gestu corporis